

L'OPINION

Journée nationale de l'enfance)

Faire le point sur les progrès réalisés et définir l'action à venir

La célébration le 25 mai de la journée nationale de l'enfance témoigne de l'intérêt particulier qu'accorde le Maroc à cette frange sociale et offre l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans ce domaine, d'en évaluer l'impact sur la situation des enfants et de définir les nouvelles perspectives pour l'action à venir.

Préserver l'intégrité morale et physique des enfants, telle est la préoccupation majeure autour de laquelle s'articulent les axes du travail qui consiste à améliorer les conditions de l'enfance. C'est dans ce cadre que le Maroc avait ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, en s'engageant à assurer que tous les enfants soient traités avec dignité et respect, que leurs besoins fondamentaux soient comblés et qu'ils aient toutes les chances de réaliser leur plein épanouissement.

C'est dire que la politique de protection de l'enfance dans le Royaume ne cesse de s'enrichir des efforts soutenus de toutes les forces vives du pays, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a fait de la question de l'enfance une priorité nationale.

En effet, grâce à une forte volonté politique affichée au plus haut niveau et au dynamisme de la société civile, le Maroc a pu lever les tabous sur les phénomènes de violence, de maltraitance, d'abus et d'exploitation des enfants.

Pionnier dans ce domaine, l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE), sous la présidence de SAR la Princesse Lalla Meryem, a mis en place un numéro vert et lancé plusieurs campagnes de communication qui ont pu briser le silence sur les différentes formes de violence à l'égard des enfants et encourager les réactions du gouvernement et de la société civile.

Le Maroc avait ainsi abrité la première conférence régionale arabo-africaine sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et continue de jouer un rôle de leader dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord. Des efforts louables sont aussi déployés pour lutter contre le travail des enfants, surtout après la réforme du code du travail. Ce nouveau texte prévoit en effet des sanctions sévères à l'encontre des employeurs des enfants de moins de quinze ans (25.000 à 30.000 dirhams d'amende et le double, en cas de récidive, avec un emprisonnement allant de six jours à 3 mois).

Aussi, les réformes de la législation opérées au cours de ces dernières années (code pénal, code de procédure pénale, code de travail et code de la famille, la loi sur les enfants abandonnés) et le lancement en juin 2006 à Marrakech du Plan d'Action National pour l'Enfant (PANE) pour la décennie 2006-2015, ont contribué à l'amélioration de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus.

Ce Plan qui place les droits de l'enfant au coeur du développement du Maroc, constitue une contribution à la matérialisation de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) dans la mesure où il définit les objectifs majeurs en matière de droits de l'enfance et augure d'une nouvelle politique sociale dans ce domaine, dont l'objectif primordial est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le PANE s'intègre également dans le processus de modernisation et de démocratisation, initié par le Maroc, a souligné le directeur exécutif de l'ONDE, M. Saïd Raji. Le plan, qui a mobilisé l'ensemble des acteurs de la société, a proposé de nouveaux mécanismes de veille et de suivi de la situation de l'enfant, a déclaré M. Raji à la MAP, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de l'enfant.

Et d'ajouter que grâce aux initiatives de SAR la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'ONDE, le Maroc a déjà acquis une expérience en matière d'harmonisation des textes législatifs, de programmes et d'initiatives sur le terrain.

Ces initiatives ont touché tous les domaines relatifs à l'enfant, à savoir la santé, l'éducation et la protection contre toute forme de maltraitance, a dit M. Saïd Raji, notant le rôle notable du tissu associatif qui accompagne le travail du Gouvernement dans ce domaine. L'expérience acquise par le Maroc le place parmi les pays d'avant-garde dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'enfant, s'est-il enorgueilli.

Parallèlement, le Parlement de l'Enfant est devenu une institution permanente et une tribune libre permettant aux enfants d'exprimer démocratiquement leurs besoins et leurs aspirations et représente, ainsi, une école d'initiation à la démocratie, au civisme, à la tolérance et à la paix.

Toujours dans l'optique de promouvoir les droits des enfants, cinq conventions ont été signées, en mars dernier, entre le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, le comité de gestion de l'Initiative nationale pour le développement humain, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non-formelle, l'ONDE, l'Agence de développement social et les Fondations Zakoura pour les micro-crédits et pour l'éducation.

Elles visent à mettre en place un cadre de partenariat pour le soutien de la troisième phase du programme ""Inqad"" relatif à lutte contre le travail domestique des petites filles.

La signature de ces conventions constitue la deuxième étape après le lancement de la campagne de sensibilisation pour la lutte contre le phénomène du travail domestique des petites filles (22 janvier-23 février 2007), en application des décisions du PANE, dont la mise en uvre a été entamée lors de la 11e session du congrès national des droits de l'enfant, tenu à Marrakech en juin 2006.

De même, une convention a été signée entre l'ONDE et le ministère de la justice afin de protéger l'enfant et identifier toute forme de violence, de maltraitance ou d'exploitation auxquelles il pourrait être exposé.

En célébrant la journée nationale de l'enfance, le Royaume réaffirme l'intérêt croissant qu'il accorde à cette question et sa détermination à oeuvrer davantage à améliorer la situation des enfants et leurs conditions de vie.

 Edité le: **vendredi 25 mai 2007.**